

L'UIP adopte une résolution, présentée par la Belgique et l'Australie, sur la lutte contre le terrorisme de l'Etat islamique et de Boko Haram



Lors de sa 132^e Assemblée à Hanoï (28 mars – 1^{er} avril 2015), l'UIP a choisi comme point d'urgence une proposition de la Belgique et de l'Australie, intitulée : « Le rôle des parlements dans la lutte contre tous les actes terroristes perpétrés par des organisations telles que Daech et Boko Haram à l'encontre de civils innocents, notamment de femmes et de filles ».

A l'initiative du sénateur Alain Destexhe, la délégation belge avait initialement présenté une résolution d'urgence intitulée: "[Collaboration des parlements dans la lutte contre l'Etat islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram](#) ».

Huit autres pays avaient présenté des résolutions d'urgence, dont cinq (venant de l'Australie, de l'Iran, du Maroc, de la Syrie et du Tchad) concernaient également la lutte contre le terrorisme. D'autres propositions étaient faites par la Jordanie (sur le respect des religions et des symboles religieux et la liberté d'opinion et d'expression), le Kenya (sur le rôle des parlements dans la lutte contre les effets des changements climatiques) et le Venezuela (sur les « tentatives de violation de la souveraineté du Venezuela et de son droit à l'autodétermination »).

La proposition de l'Australie avait pour thème: « Le rôle des parlements : i) dans la lutte contre la menace terroriste que constituent pour des civils innocents, notamment les femmes et les filles, des organisations comme Boko Haram et ii) dans l'action visant à assurer le maintien des procédures démocratiques ».

Les délégations belge et australienne ont convenu de fusionner leurs propositions sous un nouveau titre. Le sénateur Destexhe a rédigé un projet de résolution révisé, sur la base des textes présentés par les deux délégations. Il y a également incorporé plusieurs paragraphes du projet de résolution du Tchad, bien que cette délégation ne fût pas associée formellement à l'initiative conjointe de la Belgique et de l'Australie. Enfin, le texte belge comportait un paragraphe sur la destruction délibérée de patrimoine culturel par des organisations comme l'EIL (ce qui était le thème de la proposition du Maroc).

La Jordanie, le Kenya, le Maroc et le Venezuela ont ultérieurement retiré leurs propositions. L'Assemblée a ensuite voté sur les quatre propositions restantes (Australie-Belgique, Iran, Syrie et Tchad), après avoir entendu leurs promoteurs. M. Pol Van Den Driessche, président de la délégation belge, a pris la parole à cette occasion. Seules les propositions de l'Iran (« Le rôle de l'Union interparlementaire et des Parlements membres dans la lutte contre le terrorisme et dans la protection du patrimoine commun de l'humanité ») et la proposition conjointe de la Belgique

et de l'Australie ont obtenu la majorité requise des deux tiers. La proposition belgo-australienne a toutefois recueilli un nombre nettement plus élevé de voix positives.

Lors du débat sur le point d'urgence, le sénateur Pol Van Den Driessche a pris à nouveau la parole afin de commenter le projet de résolution présenté par la Belgique et l'Australie. M. Destexhe a participé aux travaux du comité de rédaction constitué à l'issue du débat. Ce comité a peaufiné le texte sur quelques points. L'Assemblée a ensuite adopté à l'unanimité le texte présenté par le comité de rédaction. Les parlements de 128 pays étaient représentés à l'Assemblée.

La [résolution](#) invite les parlements à faire pression sur les gouvernements afin que des poursuites soient engagées contre toute personne ou organisation participant au financement des terroristes de l'EIIL ou de Boko Haram. Elle demande que quiconque participe à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité au nom de ces organisations soit traduit en justice. Il faut également définir une stratégie commune visant à contrer la propagande et le recrutement de combattants via les réseaux sociaux. Enfin, la résolution condamne la destruction délibérée et systématique de biens culturels et demande le renforcement du soutien international aux efforts déployés par les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale dans le combat contre Boko Haram.

C'est la deuxième fois de suite que l'Assemblée de l'UIP adopte ainsi une proposition de la délégation belge comme point d'urgence. Lors de la 131^e Assemblée à Genève (13-16 octobre 2014), elle avait déjà choisi une proposition conjointe de la Belgique et de la Zambie sur la crise d'Ebola.